



## Assurance crédit immobilier

Par **marie**, le **24/11/2008** à **18:15**

crédit immobilier signé le 17/04/07, sans assurance maladie, mais assurance invalidité-décès (puisque obligatoire),  
accident du 20/04/07, maladie non prise en compte.  
date d'invalidité cotorep le 05/05/08, en invalidité cotorep à 80%,  
mon assurance crédit immobilier trouve tous les prétextes pour ne pas prendre en charge mes mensualités. en se basant sur la date d'arrêt maladie du 04/07 et non d'invalidité du 05/08  
Que dois-je faire?  
merci

Par **chaber**, le **25/11/2008** à **06:58**

[citation]mon assurance crédit immobilier trouve tous les prétextes pour ne pas prendre en charge mes mensualités. en se basant sur la date d'arrêt maladie du 04/07 et non d'invalidité du 05/08

[/citation]

Pourquoi voulez-vous que l'assurance paie une prestation non prévue au contrat; seuls étaient couvert Décès-Invalidité.

Ce n'est pas parce que vous avez été reconnu par la COTOREP en mai 2008 que l'assureur doit revenir à la date d'arrêt maladie Désolé

Par **marie**, le **25/11/2008** à **09:40**

mais justement, il se base sur la date d'arrêt maladie (qui n'est pas prévue au contrat) et non sur la date d'invalidité (qui elle est prévue au contrat).

J'ai fait déposer ma demande de dossier à partir de la date d'invalidité, mais l'assureur se base sa prise en compte à partir de la date de maladie (ce qui n'est pas logique)

j'ai rien demandé en maladie. je demande à partir de l'invalidité

merci de me dire s'il est possible de faire "quelque chose"